

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2022/0303(COD) codécision)
Directive

En attente de la décision de la commission parlementaire

Adaptation des règles en matière de responsabilité civile extracontractuelle au domaine de l'intelligence artificielle (Directive sur la responsabilité en matière d'IA)

Sujet

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique

4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur

Priorités législatives

[Déclaration commune 2023-24](#)

[Déclaration commune 2022](#)